



Note d'information relative à l'obtention a posteriori du titre d'une haute école spécialisée (OPT-HES)

Introduction de l'OPT-HES pour les professions des soins

L'ordonnance sur l'obtention a posteriori du titre d'une haute école spécialisée entre en vigueur le 1^{er} janvier 2015. Elle contient la réglementation de l'OPT-HES pour les professions des soins. Les travaux préparatoires en vue de la mise en œuvre ont été engagés. La finalisation des documents, le contrôle de la qualité et la traduction des documents seront achevés mi-janvier 2015. La notice précisant les modalités de la procédure OPT ainsi que le formulaire de demande correspondant seront de ce fait mis en ligne **au plus tôt mi-janvier 2015** sur le site réservé à cet effet: www.gsk-titel.ch.

➔ **Les demandes ne pourront être présentées qu'à partir du moment où les documents (notice + formulaire de demande) seront en ligne.**

Le SEFRI n'accepte que les demandes présentées à l'aide du formulaire prévu à cet effet. Une demande présentée sans formulaire ou à l'aide d'un autre formulaire sera immédiatement renvoyée à l'expéditeur.

16.12.2014 / SEFRI